

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
24 Juin 2024**

Objet : Convention avec le COS

L'an deux mil vingt-quatre,

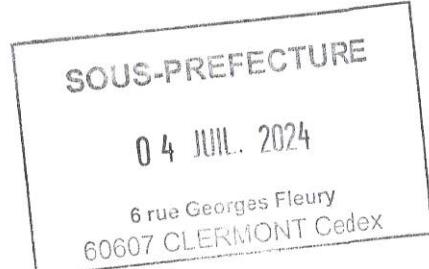
Le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Maire Adjoint par délégation du Maire.

Etaient présents :

Monsieur TERRIER, Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Monsieur VERCOUTRE ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ;

Etaient absents excusés :

Madame LENOIR donne pouvoir à Madame SEBIH,
Monsieur MAUGER donne pouvoir à Monsieur TERRIER,
Monsieur NERIN donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,
Madame MOREL donne pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Monsieur LOUIS donne pouvoir à Madame BRETON,
Monsieur LAMAAIZI donne pouvoir à Monsieur VERCOUTRE,
Madame FERRER donne pouvoir à Madame AFFDAL-PUTFIN,



Etaient absents :

Messieurs CORTES, OULD AHMED TALEB et KANOUTE,

Madame Lacroix est désignée secrétaire de séance,

Considérant que le Comité des Œuvres Sociales propose des actions pour les agents de la ville,

Considérant qu'en tant qu'association, elle bénéficie d'une subvention versée par la ville,

Considérant que lorsque la subvention dépasse 23 000 €, l'administration ou l'organisme qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire.

Considérant que cette convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

Considérant la proposition de convention faite au COS et jointe en annexe,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec le COS

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de membres absents : 3

Voté à l'unanimité

Date de convocation : 17/06/2024

Date de l'affichage : 05/07/2024

DELIB 24/24

La secrétaire de séance

Colette LACROIX

